



Chers parents,

A compter du **mercredi 24 juin**, l'ALAE extrascolaire intercommunal et l'ALSH de la MJC de Monblanc & du Savès va rouvrir **progressivement dans le respect des prescriptions sanitaires** émises par les autorités et du protocole en date du 5 juin.

En raison du contexte actuel, 38 enfants maximum pourront être accueillis.

La priorité sera donnée aux enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire. En fonction des places restantes, nous pourrions accueillir d'autres enfants.

Un justificatif sera obligatoire pour l'inscription des enfants du personnel prioritaire, (carte professionnel ou attestation d'employeur)

#### Liste du personnel indispensable à la gestion de la crise.

- 1) Tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ...
- 2) Tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...
- 3) Les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
- 4) Les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise ;
- 5) Les gendarmes, personnels de la police nationale, sapeurs-pompiers professionnels, personnels des préfectures indispensables à la gestion de la crise ;
- 6) Les personnels affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance relevant des conseils départementaux ainsi que des associations et établissements publics concourant à cette politique.
- 7) Les services en charge de la protection de l'enfance concernés sont les services d'aide sociale à l'enfance (ASE) et de protection maternelle et infantile (PMI) des conseils départementaux ainsi que les pouponnières ou maisons d'enfants à caractère social (MECS), les services d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) et les services de prévention spécialisée.
- 8) Les professionnels relevant de ces structures éligibles au dispositif sont les suivants : travailleurs sociaux (assistants sociaux, les éducateurs spécialisés et les moniteurs éducateurs), techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF), médecins, infirmières puéricultrices, sages-femmes et psychologues.
- 9) Cette liste, dont la composition est fixée par les pouvoirs publics, est susceptible d'être réévaluée en fonction de l'évolution de la situation.
- 10) L'accueil des mineurs est possible sur présentation par le parent de sa carte professionnelle de santé (CPS) ou de sa fiche de paie avec mention de l'établissement employeur.

11) S'agissant des personnels assurant la gestion de crise dans les agences régionales de santé (ARS), il conviendra de présenter une attestation de l'ARS. Pour ce qui concerne des gendarmes, personnels de la police nationale, sapeurs-pompiers professionnels, personnels des préfectures indispensables à la gestion de la crise, l'accueil des mineurs est possible sur présentation d'une attestation de l'autorité préfectorale.

En fonction des places restantes, nous pourrions accueillir d'autres enfants.

Notre première mission sera de permettre aux élèves de **s'approprier les gestes barrières et d'apprendre à vivre ensemble autrement à l'Accueil de Loisirs.**

L'organisation de la reprise ainsi que les conditions d'accueil s'inscrivent **dans le respect du protocole sanitaire national. Il sera indispensable avant leur retour que vous indiquiez à votre enfant les gestes barrières.**

### **ORGANISATION DE L'ACCUEIL DES ENFANTS :**

#### **Temps Accueil de Loisirs :**

<p><b><u>Horaires de l'Accueil de Loisirs</u></b></p>	<p>07h30 – 19h00          Accueil du matin : 07h30 – 09h30          Accueil du midi : 11h45-12h00          Accueil de l'après-midi : 13h15 – 14h00          Accueil du soir : 16h30 – 19h00</p>
<p><b><u>Modalités d'organisation de l'accueil</u></b></p>	<p>La priorité sera donnée aux enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise. En fonction des places restantes, nous pourrions accueillir d'autres enfants.  <b>38 enfants maximum</b></p>
<p><b><u>Conditions d'accueil</u></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur le principe, peuvent être accueilli tous les enfants n'étant pas à risque.</li> <li>- Dès que l'enfant est remis au directeur à l'entrée de l'ALSH, il sera pris en charge pour effectuer le lavage des mains et l'installation dans sa zone en fonction de son groupe.</li> <li>- Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'ALSH (communiquer la température aux animateurs). <b>En cas de symptômes ou de fièvre (&gt; 37,8°C), l'enfant ne sera pas admis à l'Accueil de Loisirs.</b></li> </ul>

## MESURES SANITAIRES SPECIFIQUES A L'ALSH :

<p><b><u>Conditions d'accès aux locaux</u></b></p>	<p><b>Seuls les personnels autorisés et les enfants accueillis peuvent entrer dans les locaux de l'Accueil de Loisirs.</b></p> <p>Les parents sont invités à déposer leur enfant à l'entrée de l'Accueil de loisirs pour les temps d'accueil.</p> <p>Accueil du matin : 07h30 – 09h30 Accueil du midi : 11h45-12h00 Accueil de l'après-midi : 13h15 – 14h00 Accueil du soir : 16h30 – 19h00</p>
<p><b><u>Maintien de la distanciation physique</u></b> (principe d'une distance d'un mètre)</p>	<p>- Chaque enfant se verra attribuer une zone ou l'attendra un animateur référent. Il restera avec son groupe toute la journée.</p>
<p><b><u>Application des gestes barrières</u></b></p>	<p>Les adultes porteront un masque de protection si la distance n'est pas respectée.</p> <p><b>Le masque est obligatoire pour les enfants de 11 et plus si la distanciation physique n'est pas possible.</b></p> <p>Le lavage minutieux des mains sera réalisé à minima :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>A l'arrivée,</li><li>Au départ,</li><li>Avant d'aller aux toilettes et après y être allé,</li><li>Avant d'aller à la cantine et en sortant de la cantine,</li><li>Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué,</li><li>Autant que besoin en cas de manipulation d'objets,</li><li>Le soir avant de rentrer chez eux.</li></ul> <p>Les échanges de matériel, de jeux... Seront évités ou accompagnés de modalité de désinfection après chaque usage.</p>
<p><b><u>Limitation du brassage des élèves</u></b></p>	<p>Les groupes seront constitués pour la journée.</p>

	Afin de limiter les contacts entre les groupes, un marquage au sol matérialisera les sens de déplacements et les zones d'accueils de chaque groupe.
<b><u>Les activités</u></b>	Les activités extérieures seront privilégiées. Toutes les activités se feront par groupe. Le matériel utilisé, sera désinfecté avant et après chaque utilisation.
<b><u>Les repas</u></b>	Les repas seront pris par groupe, soit dans la cantine de l'école soit sous forme de pique-nique en extérieur.
<b><u>Nettoyage et désinfection des locaux et matériels</u></b>	Les locaux seront régulièrement ventilés et aérés au cours de la journée.  Les locaux seront régulièrement désinfectés
<b><u>Information et communication</u></b>	Vous serez régulièrement tenus informés de l'évolution de la situation et des modalités des conditions d'accueil.  <b>Nous favoriserons les échanges par voies numérique et téléphonique</b>
<b><u>Moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à l'écart de l'enfant, pièce dédiée (bibliothèque de l'école)</li> <li>- Un adulte reste avec l'enfant dans cette pièce jusqu'à ce que le parent le récupère.</li> </ul>

### **CONSIGNES PARTICULIERES AUX FAMILLES**

<b><u>Règles sanitaires :</u></b>	Conformément au protocole sanitaire : « Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève. Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'ALSH (communiquer la température aux animateurs). En cas de symptômes ou de fièvre (> 37,8°C), l'enfant ne sera pas admis à l'Accueil de Loisirs. »
-----------------------------------	---

**Matériel des enfants :**

- **Pensez à munir votre enfant de mouchoirs papiers jetables, d'une gourde marquée le tout dans un sac à dos.**
- **Le goûter des enfants sera pris en charge par l'Accueil de Loisirs.**
- **Vos enfants devront porter une tenue vestimentaire afin d'être d'autonome le plus possible et également en fonction de la météo. (Survêtement, basket à scratch.)**